

Le Jura va poursuivre une contribution à la

- ▶ **Le canton du Jura** va poursuivre sa coopération humanitaire au Cameroun après avoir analysé complètement sa politique de relations extérieures.
- ▶ **Le projet qui avait débuté** en Mongolie sur sollicitation de la Coopération suisse (DDC) sera en revanche abandonné.
- ▶ **La Fédération jurassienne de coopération et de développement (FJCD)** devient un partenaire privilégié du canton en matière d'aide au développement.

Au côté du président du Gouvernement Michel Probst et du délégué à la Coopération Stéphane Berdat, le Dr Niklaus Labhardt, conseiller technique de la coopération jurassienne au Cameroun et actuel adjoint du médecin cantonal de Bâle-Ville, a exposé hier avec brio les projets humanitaires jurassiens dans ce pays d'Afrique. S'il faut être convaincu de la qualité des projets en cours, il faut l'entendre expliquer qu'une aide, même sans atteindre des montants astronomiques mais portée sur la durée, peut soutenir efficacement une région pauvre d'Afrique.

L'espérance de vie, facteur de développement

Augmenter d'une année l'espérance de vie permet d'élever le revenu national brut de 4% par année, a souligné Niklaus Labhardt. Le projet jurassien au Cameroun touche précisément le domaine des soins de santé primaire, de même que le développement rural. Dans le domaine de la santé, la liste comprend une contribution à un hôpital



PHOTO DANIELE LUDWIG

d'une région de quelque 400 000 habitants, des installations sanitaires à une trentaine de centres de santé primaire, des puits d'eau d'une grande qualité, une pharmacie communautaire dans les centres de santé, la formation du personnel de santé, et la liste n'est pas exhaustive. Le programme concerne aussi la lutte contre des maladies chroniques connues ici dont on découvre l'importance en Afrique, telles que l'hypertension artérielle ou le diabète. La population de cette région est bien suivie, y compris avec des statistiques de qualité: on sait par exemple combien d'enfants sont vaccinés et les taux de vaccination sont compara-

bles à ceux des cantons suisses, a relevé Niklaus Labhardt.

Tout est rentré dans l'ordre

Et pourtant, la coopération jurassienne au Cameroun a connu un problème dans le domaine du soutien au développement rural. Un conflit est né autour d'un projet de radio communautaire. Une histoire de règlement de comptes entre Camerounais qui a mené au blocage de l'aide destinée à ce projet. Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre, a assuré hier Stéphane Berdat. La radio fonctionne et ce projet est bouclé. Une radio fort utile dans une région où les

ses projets au Cameroun tout en versant Fédération jurassienne de coopération



Le ministre de l'Économie Michel Probst, entouré du délégué à la Coopération Stéphane Berdat (à droite) et du D^r Niklaus Labhardt, qui a apporté hier la démonstration de la qualité des projets de coopération jurassiens au Cameroun.

intervenues à Genève et à la DDC ont privé les projets camerounais des montants genevois en 2006 et 2007 et de la DDC en 2006. Pour compléter le programme prévu, la période de financement des projets doit être prolongée jusqu'en 2010. Le Parlement sera donc sollicité en novembre pour un crédit supplémentaire de 300 000 francs, qui provoquera les versements complémentaires du canton de Genève et de la DDC et permettra d'atteindre les montants prévus sur l'ensemble des projets.

Fonds revu et corrigé

Le Gouvernement propose par ailleurs au Parlement de

revoir le cadre du Fonds de la coopération. Ce fonds avait été institué en 1990 afin de «soustraire le financement de la politique de coopération des tensions conjoncturelles», rappelle le message du Gouvernement au Parlement présenté hier. Ce fonds était alimenté par le versement de la part cantonale de la compensation reçue de la France au titre de l'accord relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers. Or, constate le Gouvernement, les dépenses annuelles à charge du fonds sont inférieures aux montants qui entrent. Le fonds s'est enrichi et sa fortune s'élève actuellement à 1,16 million de francs. Désor-

mais, si le Parlement l'accepte, l'alimentation du fonds ne pourra plus être supérieure aux dépenses qu'on lui imputera. L'argent reçu de l'impôt des frontaliers dépassant ces dépenses rejoindra directement les recettes de l'Etat, ce qui réjouira le ministre des Finances. Mais à terme, le fonds de la coopération finira par disparaître. Le Gouvernement justifie cette évolution par le fait qu'en considérant l'évolution de la politique de coopération ces quinze dernières années, «force est de constater que l'ancrage voulu par les autorités jurassiennes est devenu réalité».

GEORGES MAILLARD

gens sont isolés, sans téléphone même portable.

La FJCD partenaire du canton

Bref, un beau tableau pour expliquer la décision de principe prise par le Gouvernement jurassien: on ne renoncera pas à l'aide humanitaire, qui est inscrite dans la Constitution jurassienne. Et on poursuivra les projets de coopération au Cameroun. Toutefois, une partie de l'aide humanitaire jurassienne passera désormais par la Fédération jurassienne de coopération et de développement (FJCD).

Concrètement, un montant de 300 000 francs sera consacré annuellement au finance-

ment des projets de coopération au développement. La dotation prévue pour le Cameroun est 200 000 francs. La FJCD recevra 100 000 francs, dont 20 000 francs pour les frais et la gestion et 80 000 francs à répartir dans des projets de développement choisis par la fédération.

Projet en Mongolie abandonné

En revanche, le projet de coopération mené en Mongolie sur sollicitation de la DDC, pour lequel 100 000 francs ont été engagés en deux ans – 50 000 francs par année – sera abandonné. Au chapitre des économies, la dotation en personnel du Service de la coopé-

ration pour le suivi des projets de développement diminuera de 80% à 20%. Le départ d'une employée a facilité la mesure.

L'apport de Genève et de la DDC a fait défaut

Il faut noter que la coopération jurassienne au Cameroun comprend deux partenaires importants, la DDC et le canton de Genève, qui versent automatiquement des montants en fonction de l'apport du Jura. Sur la période 2006-2009, les 900 000 francs versés par le canton devaient être complétés par 600 000 francs du canton de Genève et 900 000 francs de la DDC. Toutefois, des changements



L'essentiel est de maintenir la coopération au développement

Le canton du Jura ne sacrifie pas son aide humanitaire sur l'autel des économies budgétaires. Il va poursuivre ses projets de coopération au Cameroun, du moins si les députés acceptent les propositions du Gouvernement.

La démonstration apportée hier par le Dr Niklaus Labhardt devrait les convaincre de l'opportunité de poursuivre cette coopération. Avec clarté, le Dr Labhardt, conseiller technique de la coopération depuis huit ans au Cameroun, donne la démonstration de l'efficacité de cette aide.

C'est un paradoxe. D'un côté, on se dit que le petit canton du Jura n'a pas forcément vocation à soutenir des projets humanitaires qui demandent une attention soutenue et des compétences pointues. Mais de l'autre, il faut bien admettre que la République et Canton du Jura ouvre certaines portes plus facilement que certaines ONG aux intentions pas toujours évidentes pour certains ministères africains, même si elles sont de bonne volonté, comme l'a expliqué hier le ministre de l'Economie Michel Probst.

Les compétences jurassiennes dans l'aide au Cameroun, plus exactement dans une région rurale pauvre de ce pays, sont du reste reconnues par la puissante DDC, la Coopération suisse au développement, ainsi que par le canton de Genève, partenaire du Jura dans ces projets. Voilà de bonnes raisons de poursuivre cette aide, malgré les problè-

mes qui ont pu se présenter, qui n'apparaissent au demeurant pas dramatiques et qui sont en passe d'être résolus, a-t-on assuré hier.

Les députés risquent toutefois de buter sur les explications qui leur sont fournies. Pas facile de s'y retrouver avec ces additions, soustractions et périodes au bout desquelles ils pourront croire qu'on rallonge encore 300 000 francs. Le Service de la coopération aurait pu être plus clair dans ses explications. Il ne faudrait pas que le projet jurassien de coopération au Cameroun souffre de cette confusion.

La fin programmée du fonds de coopération interpellera également les députés. Ce fonds permettrait de faire face aux fluctuations dans les dépenses propres à certains projets de coopération. Le Gouvernement choisit de s'en tenir à l'avenir au seul budget de fonctionnement de l'Etat pour financer la coopération. Le fonds de coopération institué en 1990 finira par s'assécher puisque le mécanisme par lequel il est alimenté sera modifié: les montants non dépensés compléteront les recettes de l'Etat. Dommage, si les députés suivent, on perdra une réserve utile à l'occasion pour soutenir certains projets. Il est vrai que le canton se bat aussi pour accroître ses recettes.

Mais l'essentiel est finalement que le canton du Jura ne renonce pas à sa coopération au développement, qui est inscrite dans sa Constitution.